

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2021

---

**ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS194

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, M. Vallaud, Mme Vainqueur-Christophe et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 3, après le mot :

« supérieures »,

insérer les mots :

« et leurs modalités d'admission ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à compléter le dispositif relatif aux indicateurs d'égalité des chances entre les femmes et les hommes en précisant que ceux-ci rendent compte tant des parcours eux-mêmes que des modalités d'accès à ceux-ci, qu'il s'agisse d'un concours ou d'une admission sur dossier. La comparaison entre le ratio femmes/hommes de candidats, d'admis et de diplômés est une donnée essentielle de l'évaluation du parcours en question en cette matière.